

**République Française**  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AOUT 2018**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 9

Isabelle AUBIAN, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Daniel SORAIN.

Absents : Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Ludivine CHAUVINEAU, Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Monique MATHIS), Stéphane PELLETIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 21/08/2018

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

### **1/ Approbation du compte rendu du 26 juin 2018**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

### **2/ Délibérations**

#### **a) Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2018 (FPIC)**

##### **Délibération n°46/2018**

Monsieur le Maire informe qu'un montant de 23 871 € peut être attribué à la commune dans le cadre du FPIC 2018 sous réserve que la collectivité opte pour une répartition de droit commun. Si la collectivité choisit une répartition alternative, elle doit être votée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De choisir une répartition de droit commun, soit une attribution pour la collectivité de 23 871 €.***

#### **b) Plateau de Rouvre**

##### **Délibération n°47/2018**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais est proposé afin d'installer devant l'école un abri de bus. Cette opération consiste dans la mise aux normes d'accessibilité de l'arrêt de bus et la création d'une zone d'arrêt sur le côté opposé. La RD 748, qui traverse Rouvre et passe devant l'école, est une voie très fréquentée où des vitesses excessives ont été relevées. Elle nécessite des aménagements de sécurité. Concomitamment à ces travaux de mises aux normes, il est proposé la création d'un plateau ralentisseur au carrefour de l'école qui aura pour effet de casser les vitesses sur ce tronçon. Des aménagements sur le réseau des eaux pluviales seront nécessaires.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider le projet d'aménagement d'un plateau ralentisseur à ROUVRE en face de l'abri de bus qui sera installé devant l'école.***
- ***De choisir l'entreprise BONNEAU pour effectuer les travaux de voirie pour un montant de 21 967 € HT soit 26 360.40 € TTC après consultation de 3 entreprises (LA COLAS, GENEIX et BONNEAU)***
- ***De valider le devis de raccordement des eaux pluviales de la CAN pour un montant de 2665 € TTC.***
- ***De demander une subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre de l'investissement sur routes départementales en agglomération et zones suburbaines.***

**c) Achat de mobilier**

**Délibération n°48/2018**

Monsieur le Maire propose l'achat de mobiliers et divers matériels nécessaires aux activités de la commune auprès de l'entreprise ALTRAD. Il s'agit entre autres d'un échafaudage d'intérieur pour les travaux effectués dans la Salle Culturelle et la Salle de motricité, de barrières de sécurité,....

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

➤ ***De valider l'achat de divers matériels et mobiliers : Echafaudage, barrières, corbeilles et tables de pique-nique pour un montant de 4680 € TTC.***

**d) Clefs de l'école**

**Délibération n°49/2018**

Monsieur le Maire propose de remplacer serrurerie de l'école pour un nouveau système avec des barilletts permettant l'utilisation de clef type « passe » (ouvrant toutes les portes) compte tenu des difficultés rencontrées par la multiplication des clefs ces dernières années, les pertes parfois.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

➤ ***De valider le devis de l'entreprise FRERE CONCEPT de BENET de 2324.11 € TTC pour le changement de tous les barilletts avec « clef passe ».***

➤ ***De valider une enveloppe supplémentaire de 300 € TTC maximum dans le cadre du rajout d'un cylindre sur une porte et de jeux de clefs supplémentaires à déterminer.***

**e) Transfert voirie RD12**

**Délibération n°50/2018**

Monsieur le Maire expose : 5100 m<sup>2</sup> appartenant au Conseil Départemental (ex tracé de la route départementale en dessous des Mottes), délimités par un accotement enherbé et un fossé sur la RD12, aménagés en point d'arrêt, peuvent être transférés à la commune. Cet espace est constitué d'une partie chaussée d'une longueur de 250 mètres en bon état. Le reste est enherbé et planté d'arbres et de haies. Le Conseil Départemental ne souhaite plus gérer cet espace, alors que la municipalité aimerait maintenir cette aire de repos fréquentée.

Avant le transfert, le Département s'engage à réinstaller 1 table de pique-nique, 1 poubelle sur l'aire ainsi qu'un panneau d'indication « parking » (type C1a) le long de la RD12, en amont en provenance de Champdeniers. Aucune compensation financière ne sera accordée. Le transfert interviendra au plus tard le 1<sup>er</sup> du mois qui suivra un délai d'un mois franc après la date de la plus tardive des 2 délibérations concordantes.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

➤ ***D'accepter le transfert des 5100m<sup>2</sup> de la RD12 dans les conditions citées ci-dessus.***

**f) Emprunts**

**Délibération n°51/2018**

A l'aide de tableaux remis par la Trésorerie Générale, Monsieur le Maire effectue un rappel de la situation budgétaire de la commune. Il expose les demandes faites auprès de 3 organismes bancaires afin de financer les travaux de la salle culturelle et du lotissement de la Fougère. Il présente au Conseil les différentes propositions reçues. La Caisse d'Epargne affichant le meilleur taux, a été retenue. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de contracter auprès de la banque Caisse d'Epargne deux emprunts de : 150 000 € chacun (un prêt in fine dit prêt relais et un emprunt sur 20 ans), destinés à financer les travaux de la salle culturelle compte tenu des décalages de trésorerie entre le mandatement des factures et les acomptes tardifs des organismes subventionnant ces projets, pour lesquels deux marchés à procédure adaptée ont été passés en 2018. La concomitance de ces 2 projets nécessitent de procéder à ces emprunts supplémentaires.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 12 voix pour et 1 abstention :**

**Article 1:**

**Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la banque Caisse d'Epargne un emprunt de : 150 000 € dont le remboursement s'effectuera :**

- **Trimestriellement pour les intérêts et le capital**
- **A taux fixe de 1.76 %**
- **Pour une durée de 20 ans**
- **Frais de dossier 250 € déduits lors du premier déblocage des fonds**

**Article 2 :**

**Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la banque Caisse d'Epargne un emprunt de : 150 000 € en prêt relais dans l'attente des subventions de l'Etat. Le remboursement s'effectuera :**

- **Trimestriellement pour les intérêts**
- **Pour une durée de 2 ans**
- **A taux fixe de 0.45 %**
- **Remboursement partiel ou total anticipé à tout moment et sans indemnité**
- **Frais de dossier 250 € déduits lors du premier déblocage des fonds**

**Article 3 : Les fonds seront versés à l'EMPRUNTEUR, par crédit d'office sur le compte de la commune ouvert auprès de la Trésorerie Coulonges-Val d'Egray -5 rue du Marché Neuf- 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE.**

**Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.**

### **3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité**

#### **a) Syndicat des Eaux du centre Ouest**

Emilie CLOCHARD présente le compte rendu de l'opération « Ma Commune se ressource ». Plusieurs actions ont été menées dans le cadre des problématiques de sensibilisation de la gestion de l'eau sur le territoire et la commune en particulier.

Parmi ces actions il y a eu l'organisation d'un jeu de piste autour de l'exposition « Sauvages des rues » en avril, un agriculteur bio est intervenu à l'école, une matinée binette a été proposée en mai dernier, un stand installé lors du marché des trois villages en juin ainsi qu'une journée de restitution.

Il est à déplorer le manque de mobilisation et de participants autour de ce thème malgré une vive implication de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et des enseignants.

L'opération devrait cependant reprendre en septembre 2018, une réunion à cet effet est déjà programmée.

#### **b) Suivi de chantier**

##### **Salle culturelle**

Les travaux ont repris cette semaine. Ils étaient à l'arrêt depuis la fin juillet. L'assainissement reste à réaliser ainsi que quelques finitions plafond de la scène, aménagement du rez de route. Les travaux devront impérativement être achevés pour le 25 septembre prochain.

##### **Lotissement de la Fougère**

Les aménagements progressent. La signalisation est en place. Le marquage au sol est en cours. Le chantier devrait s'achever en octobre/novembre 2018.

### **4/ Divers**

Daniel SORAIN intervient concernant deux accidents qui se sont produits route de Mauvergne en avril dernier. Deux conducteurs ont déclaré avoir roulé sur un « nid de poule » et les pneus ont éclaté. Ils ont effectué une déclaration auprès de leurs assurances respectives. Monsieur le Maire n'a pas signé les constats n'étant pas présent au moment des faits, mais les constats ont été transmis, conformément à la réglementation, à l'assureur de la commune. Il en résulte que la commune n'est pas reconnue responsable des sinistres. Aujourd'hui Daniel SORAIN dit ne pas comprendre pourquoi Monsieur le Maire conteste les déclarations des plaignants.

Monsieur le Maire indique n'avoir jamais contesté les dires des deux conducteurs mais il précise que n'étant pas sur place au moment de l'accident, il n'a pas pu constater les faits. Il ne peut donc pas affirmer la relation de cause à effet. Il a donc transmis les éléments à l'assureur.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'appartient pas à un assuré de revendiquer sa responsabilité. Quand bien même il le ferait, cela n'engagerait pas pour autant l'assureur. Celle-ci est déterminée par les assureurs voire les tribunaux.

Le prochain marché des 3 villages est le 14 septembre, le même jour que le forum des associations, place Saint Médard.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 25 septembre 2018

Fin du Conseil à 20h45